

# Responsabilités d'administrateur au Conseil de l'ACEPU

Le Conseil d'administration de l'ACEPU agit selon le Modèle de politique de gouvernance. Les responsabilités d'administrateur à l'ACEPU, telles que précisées dans les règlements et les politiques du Conseil, comprennent:

- Agir pour une période de trois ans comme représentant des services publics membres de la Province ou du Territoire,
- Être possiblement éligible aux postes officiels de l'Association (Président, 1<sup>er</sup> Vice-Président, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Secrétaire-Trésorier, et Président-Sortant) – une fonction et une opportunité bénévoles,
- Former et encourager le lien entre l'Association et les membres de sa juridiction,
- Chercher à retenir et augmenter le nombre de membres dans sa juridiction,
- Agir de temps à autre et selon les besoins en tant qu'ambassadeur de l'Association lors d'activités d'autres organisations,
- Assister à 2-4 réunions du Conseil par téléconférence, et
- Participer à d'autres activités de gouvernance de l'Association dont :
  - La préparation des politiques de gouvernance et des buts de l'Association,
  - La révision et approbation des opinions et des politiques de l'Association développées au cours de processus de consultation des membres, et
  - La révision de la performance du Directeur général.

Les administrateurs (selon leur fonction dans leur municipalité) peuvent représenter les intérêts de l'eau ou des eaux usées ou les deux à la fois. Il n'y a pas de pré-requis pour l'un ou l'autre, puisqu'il y a au sein du Conseil un équilibre acceptable d'intérêts et d'expertises. Par conséquent, aucune condition particulière n'est recherchée.

En plus de ce qui précède, il y a généralement deux réunions en personne du Conseil par année : au printemps et à l'automne selon la décision du Conseil.

- La réunion du printemps a lieu à Ottawa en début juin en même temps que la **Fenêtre sur Ottawa** et;
- La réunion d'automne se tient à différents endroits à travers le pays en même temps que la Conférence nationale sur l'eau potable et usée (Halifax, nov. 2021 & Niagara, nov. 2022)

Les réunions du Conseil ont normalement lieu, du moins partiellement, en fin de semaine pour diminuer l'impact sur le calendrier normal de travail.

Une aide financière pour le voyage est disponible même si l'Association demande à la municipalité de couvrir si possible les frais. Il y a une aide financière pour la réunion d'automne du Conseil en même temps que la Conférence nationale sur l'eau potable et usée et l'Assemblée générale annuelle. On s'attend à ce que les membres soient présents.

La charge de travail d'un administrateur dépend de sa disponibilité et de ses intérêts. Normalement, elle est de 4 à 8 jours par année y compris le voyage pour assister en personne aux réunions du Conseil.

La révision des projets de politiques et des documents d'opinion et la participation à des activités de représentation et de communication peuvent demander un total supplémentaire de 15 heures par année, à divers intervalles.

*Être membre du Conseil constitue un avantage à la fois personnel et professionnel en termes de contacts, d'information privilégiée et d'échange d'expériences qui se produisent lors de la gouvernance de l'Association. Être au service du Conseil est une expérience enrichissante en ce qui a trait à la connaissance de la gestion, des politiques et des programmes d'eau potable et d'eaux usées au Canada.*